

Nouakchott, le 16 JUIN 2025

16 JUIN 2025

الرقم: ...
ARMP/DG: ...

س ت ص ع:

108 - 2025

المدير العام
Le Directeur Général

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 16/06/2025, sur le recours introduit par l'ETS AKHSSAR contre la notification d'attribution provisoire, par la CPMP/DPEF, du marché relatif à « la construction de quatre laboratoires scientifiques, d'un laboratoire de langue, d'une salle multimédia, d'un centre e-learning à l'ENS et d'un atelier de fabrication des outils didactiques à la DPES », objet de l'AOO 2.2.4/DAON/DPEF/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du lot 5 du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arpn.mr.

EL IDE Diarra

